



Fil de téléphone appartenant à france télécom

Par **Juriwomen**, le **07/09/2008 à 21:18**

Bonsoir, j'ai acheté une maison qui appartenait à l'Opac, il y a 6 ans, un chemin passait à côté. Maintenant, le chemin fait partie de mon terrain. Or, il y a un fil de téléphone qui passe au dessus, et maintenant que mes arbres poussent ils sont prêts à toucher ce fil. Je le trouve, de plus, disgracieux, et souhaiterais que France Télécom l'enlève ou l'enfouisse. rnQuels sont mes droits ? Ne puis-je pas les attaquer pour utilisation de ma "colonne d'air" (j'ai dû lire ça quelque part).rnJe vous remercie de votre précieuse aide.rnA très bientôt.

Par **Tisuisse**, le **08/09/2008 à 12:25**

Tout comme les fils aériens électriques, les arbres situés sous les fils aériens ne doivent pas toucher ces fils. Le propriétaire des arbres se doit de les élaguer. Si vous ne voulez pas d'ennui, voyez donc france-télécom car rien n'impose à france-télécom d'enfouir ses lignes.